



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation



REGLEMENT DE LA COMPETITION WORLDSKILLS

SELECTIONS REGIONALES

AUVERGNE-RHONE-ALPES



www.auvergnerhonealpes-orientation.fr



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne

Préambule

Les sélections régionales sont organisées en vue de constituer une Equipe Régionale des Métiers, destinée à concourir à la 48^{ème} compétition nationale WorldSkills dans les disciplines choisies par **Auvergne-Rhône-Alpes Orientation**, pour cette édition de la compétition.

A ce titre, **Auvergne-Rhône-Alpes Orientation** organise et coordonne l'ensemble des épreuves des sélections régionales de son territoire, et ce en étroite collaboration avec son réseau de partenaires : organisations professionnelles, autorités académiques, chambres consulaires, établissements de formation, entreprises et avec les équipes métiers régionales.

Le règlement de la compétition régionale définit les règles concernant l'organisation et le déroulement des épreuves, et précise les droits et devoirs des participants (compétiteurs et jurés notamment).

Compétiteurs, jurés et équipes métiers régionales sont tenus de lire l'intégralité du présent document avant les différentes étapes de la compétition.

Vos contacts en région Auvergne-Rhône-Alpes :

Aurélié GAVOILLE-ALIX

Chef de Projet

07.66.76.11.80

Carole REYNAUD

Gestionnaire Administrative

07.48.94.07.89

Mahé HAUDIQUET

Chargée de projet Evènementiel

07.48.88.86.00

worldskills@auvergnerhonealpes-orientation.fr



<https://www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/actions/worldskills/>

Table des matières

I. La compétition régionale WorldSkills.....	4
1.1. Métiers en compétition	4
1.2. Parcours de compétition	4
1.3. Encadrement technique de la compétition régionale.....	5
1.4. Epreuves.....	6
2. S'INSCRIRE ET PARTICIPER A LA COMPETITION REGIONALE	7
2.1. Conditions d'inscription.....	7
2.2. Conditions de participation	9
3. LES EPREUVES.....	10
3.1. Lancement.....	10
3.2. Notation	11
4. RÉSULTATS.....	12
4.1. Classement	12
4.2. Annonce des résultats	12
5. ETHIQUE.....	13
6. LITIGES ET RECOURS.....	13
ANNEXE : liste des métiers	14

I. LA COMPÉTITION RÉGIONALE WORLD SKILLS

1.1. Métiers en compétition

1.1.1- Les métiers en compétition régionale

Les métiers en compétition régionale figurent majoritairement dans la liste des métiers en compétition nationale.

Afin de faire la promotion des métiers non représentés au niveau national, mais importants dans l'économie d'un territoire, chaque région est libre d'organiser des compétitions dans des métiers supplémentaires : ces compétitions s'arrêtent au niveau régional.

Cf. Annexe : liste des métiers en compétition

1.1.2- Les métiers en compétition nationale

La liste des métiers représentés au niveau national est déterminée par WorldSkills France, en relation avec les organisations membres de WorldSkills France, et validée par son Conseil d'Administration à chaque édition. Le maintien en compétition du métier est soumis à l'atteinte de certains critères définis dans le Règlement de compétition Nationale WorldSkills.

Cf. Annexe : liste des métiers en compétition

1.1.3- Les métiers en compétition internationale

Parmi les 68 métiers nationaux, WorldSkills France définira ultérieurement les métiers présentés en équipe de France pour la compétition Monde ou Europe.

1.2. Parcours de compétition

✓ Parcours WorldSkills

Ce parcours s'adresse à des jeunes et ouvre la possibilité d'être sélectionné en équipe de France WorldSkills ou EuroSkills. D'une manière générale la compétition WorldSkills est ouverte à toute personne en âge de concourir, quel que soit son statut, son niveau de formation, sa nationalité, etc.

Par ailleurs, les jeunes en situation de handicap peuvent bénéficier de compensations si cela est nécessaire pour leur permettre d'accéder à la compétition équitablement.

✓ Parcours WorldSkills France+

Ce parcours s'adresse à des personnes en situation de handicap et ouvre la possibilité d'être sélectionné dans l'équipe de France Abilympics.

Aucun critère d'âge n'est fixé. L'inscription est possible sur la base d'un certificat médical ou d'une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) pour toute personne en formation ou en activité.

Les conditions d'inscription à chacun de ces parcours sont décrites au paragraphe 2.2.1.1 Critère d'éligibilité des compétiteurs ci-après.

1.3. Encadrement technique de la compétition régionale

1.3.1- Jurys régionaux

Un jury est composé pour chaque métier. L'ensemble des jurés compose le jury.

Le jury est responsable collectivement de la mise en œuvre du concours sous l'autorité du président de jury.

Après concertation avec les coordinateurs de pôles et les référents métiers, la Région désigne un jury composé idéalement à parité hommes-femmes, mais également entre les professionnels et les enseignants ou formateurs, avec la meilleure représentativité possible des différents réseaux de formations, et des branches professionnelles quand il y en a plusieurs, ainsi que des différents départements du territoire.

Membres du jury

Les jurés sont des personnes ayant de l'expérience dans un métier, une branche ou une technologie. Ils doivent être profondément intègres, honnêtes, objectifs, justes et prêts à coopérer.

Les jurés doivent :

- Exercer leur mission dans un cadre de « volontariat » (sans rémunération de WorldSkills France, pendant ou en dehors du temps de travail habituel) ;
- Avoir une maîtrise/bonne connaissance du métier (ou d'une partie du métier) pour lequel ils sont désignés, en avoir une vision actuelle et tournée vers l'avenir ;
- Avoir une expérience pertinente et actuelle du concours et/ou de la notation, à savoir :
 - Être en capacité d'évaluer les tâches selon les critères décrits par l'expert National et/ou le Président de jury ;
 - Savoir faire abstraction des usages nationaux de la profession qui pourraient être contradictoire avec les attendus des épreuves WorldSkills à tous les niveaux de compétition.
- Connaître et respecter le règlement de la compétition régionale, le référentiel de compétition du métier dans lequel ils officient et tout autre document relatif au concours.

Dans un souci d'équité et de transparence, on portera une attention particulière aux liens (parenté, formateur, employeur) qui pourraient exister entre des compétiteurs et des membres du jury. L'exclusion d'une partie des jurés pouvant être complexe à mettre en place, la répartition des rôles de chacun au sein du jury doit garantir son impartialité.

Pendant les sélections régionales, les jurés doivent :

- Sauf exception expresse, être présents durant toute la durée de l'épreuve, et suivant les horaires figurant dans leur convocation ;
- Avant le début du concours, aider au besoin le Président de jury à finaliser les derniers détails du sujet d'épreuve et les aspects liés aux critères de notation et aux notes allouées à chacun des aspects des critères ;
- S'assurer que tous les compétiteurs ont pris connaissance du règlement et être les garants du respect des règles tout au long du concours ;
- Informer les compétiteurs du temps restant dans les épreuves ;
- Évaluer le sujet d'épreuve de façon impartiale et juste selon les instructions du Président de jury et les bonnes pratiques du métier ;
- Participer au débriefing de fin d'épreuve.

A noter qu'il est interdit aux jurés de communiquer toute information devant rester confidentielle à un compétiteur, ou à toute autre personne, sans autorisation expresse du président de jury, avant et pendant la compétition.

De même, les jurés ne devront en aucun cas communiquer les notes ou le classement avant la diffusion officielle de celles-ci par la Région.

Présidence de jury

La Région, ou par délégation les coordinateurs de pôles et/ou les référents métiers, désigne(nt) le Président de jury parmi les jurés.

Ce choix doit être connu au moins une semaine avant la tenue de la compétition régionale, et le cas échéant des présélections.

Sans identification préalable, le Président de jury sera désigné d'un commun accord par les membres du jury ou bien par tirage au sort.

Le Président de jury dirige les travaux du jury. Pour cela, il :

- Organise le tirage au sort pour attribuer les postes de travail, les machines et l'équipement aux compétiteurs ;
- Répartit les tâches aux différents membres du jury (contrôle des outils, des papiers d'identité, des temps de pauses, etc.) ;
- Répartit les critères à évaluer par chaque juré et constitue les groupes de notation ;
- S'assure que le déroulé des épreuves et le process de notation sont en conformité avec les règlements (Référentiel de compétition métier et Règlement de compétition régionale) ;
- S'assure de l'équité entre les participants ;
- N'attribue pas de notes (sauf si le jury le décide expressément pour permettre de départager et conserver l'équité de traitement de l'ensemble des compétiteurs) ;
- Vérifie que les formulaires de notation soient correctement remplis ;
- Prépare le procès-verbal de l'épreuve avant transmission à la Région.

1.3.2- Equipe métier régionale

Pour assurer la capitalisation de l'expérience d'un cycle de compétition à un autre, certaines Régions choisissent de mettre en place, dans chaque métier, une équipe métier régionale.

Elle est composée de professionnels, d'enseignants, de formateurs, d'anciens compétiteurs du métier concerné.

Tout ou partie du jury de la compétition régionale peut faire partie de l'équipe métier régionale.

L'équipe métier régionale a en charge tous les aspects régionaux liés à la compétition, de la détection des compétiteurs jusqu'à leur entraînement de proximité à tous les niveaux de la compétition, en passant par l'organisation des épreuves de compétition régionale, voire de pré-sélections.

1.4. Epreuves

1.4.1- Référentiel de Compétition

Pour chaque métier en compétition, il existe un référentiel de compétition produit par WorldSkills France pour les métiers en compétition nationale qui comprend toutes les spécificités liées aux métiers, les compétences évaluées, le système de notation, les détails d'organisation de la compétition ainsi que les exigences en matière de santé et de sécurité.

1.4.2- Sujet et durée d'épreuve

Un sujet d'épreuve pour les sélections régionales est défini pour chaque métier. Le sujet reprend la proposition faite par l'expert national WorldSkills France, sur une durée de 6 heures environ.

En cas d'incompatibilité de durée ou de matériel, la Région pourra à titre exceptionnel laisser l'équipe métier régionale adapter le sujet proposé par l'expert national en suivant les recommandations décrites dans le référentiel de compétition métier.

L'épreuve ne pourra dépasser une durée globale de 2,5 jours. La planification de l'épreuve doit permettre une explication, sa réalisation par les compétiteurs, la notation ainsi que les temps de pause.

Le planning de la ou des journées de compétition est donné aux compétiteurs à titre prévisionnel et peut être modifié par le jury en cas de problème majeur (accident, panne de machine...) ou en cas de retard accumulé. Toutes modifications faites sur le planning d'épreuve devront impérativement faire l'objet d'une communication claire et globale à l'ensemble des compétiteurs et jurés.

Chaque sujet d'épreuve doit être accompagné d'un barème de notation qui correspond aux critères d'évaluation proposés par l'expert national métier WorldSkills (en cohérence avec les critères définis dans le référentiel de compétition).

Par soucis d'équité, les informations relatives au sujet d'épreuve concernant un même métier sont transmises à tous les compétiteurs en même temps, soit, au plus tôt au moment de la clôture des inscriptions de ce métier. Selon le métier, il peut y avoir un calendrier national de diffusion des sujets régionaux à respecter.

1.4.3- Aménagements spécifiques

Les compétiteurs souhaitant bénéficier d'un aménagement de leur poste de travail pendant les épreuves, quel qu'il soit, doivent en faire la demande en fournissant un justificatif RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), ou tout justificatif émanant d'un organisme officiel indiquant les recommandations d'aménagement du poste de travail.

De même, les compétiteurs souhaitant bénéficier d'une compensation extérieure (en lecture, reformulation ou écriture), doivent en faire la demande en fournissant un bilan orthophonique datant de moins d'un an.

La demande sera étudiée par une commission dédiée qui déterminera les compensations potentiellement autorisées. Dans les deux cas, la demande devra être faite par mail auprès de la Région au plus tard 3 mois avant les premières épreuves de compétition ou de présélections régionales, le temps de mettre en place les dispositions décidées.

D'une manière générale, aucun temps supplémentaire n'est accordé pour réaliser l'épreuve.

2. S'INSCRIRE ET PARTICIPER A LA COMPETITION REGIONALE

2.1. Conditions d'inscription

2.1.1- Critère d'éligibilité des compétiteurs

- ✓ Parcours Worldskills

Le critère d'âge est l'unique condition de participation à la compétition Worldskills.

Pour la majorité des métiers, les catégories d'âge sont adossées aux critères de l'organisation mondiale WorldSkills International.

En l'absence d'objectif de participation mondiale, ces critères sont adaptés à ceux de la compétition EuroSkills ou à la compétition nationale.

Il existe 3 catégories d'âge pour la 48^{ème} édition :

- né(e) à partir du | janvier 2001
- né(e) à partir du | janvier 2002
- né(e) à partir du | janvier 2004

La liste des métiers et leur catégorie d'âge est disponible sur le site

<https://www.worldskills-france.org/la-competition/participer-a-la-competition/>

Pour les métiers dits « régionaux », la condition d'âge est définie par la Région, et peut aller jusqu'à 30 ans l'année des compétitions régionales.

D'une manière générale la compétition WorldSkills est ouverte à toute personne en âge de concourir, quels que soient son statut, son niveau de formation, sa nationalité, etc.

Il est possible de participer dans 2 métiers différents à la compétition régionale si les conditions le permettent (dates notamment).

Par ailleurs, les jeunes en situation de handicap peuvent bénéficier de compensations si cela est nécessaire pour leur permettre d'accéder à la compétition équitablement (Cf. § 1.4.3 Aménagements spécifiques).

Enfin, un compétiteur peut participer plusieurs fois à la compétition régionale tant qu'il remplit les conditions d'âge, et qu'il n'a pas déjà concouru à une compétition internationale comme titulaire en équipe de France (WorldSkills ou EuroSkills), quel que soit le métier.

A noter que la participation à la compétition EuroSkills est limitée pour tous les métiers à moins de 26 ans l'année de la compétition. Or, la compétition Européenne se déroulant l'année suivant la compétition mondiale, seuls les compétiteurs nés après le 1^{er} janvier 2002 pourront participer à la compétition EuroSkills 2027 à Düsseldorf, c'est-à-dire que les compétiteurs de la catégorie d'âge supérieure nés entre le 1^{er} janvier 2001 et le 1^{er} janvier 2002 ne sont éligibles qu'à la compétition mondiale quand le métier y est présent.

✓ Parcours WorldSkills France+

Aucun critère d'âge n'est fixé. L'inscription est possible sur la base d'un certificat médical ou d'une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) pour toute personne en formation ou en activité.

2.1.2- Choix de la région

Les compétiteurs doivent habiter (ou avoir leurs responsables légaux habitant) et/ou être formés et/ou être salariés dans la région où ils s'inscrivent pour concourir.

Attention : les compétiteurs qui ont concouru dans une région, ne peuvent s'inscrire dans une autre région, lors d'un même cycle de compétition. Ils peuvent toutefois s'inscrire dans une autre région lors de l'édition suivante, sous réserve de respecter les critères d'éligibilité.

Si le métier souhaité n'est pas ouvert dans la Région de rattachement choisie, les compétiteurs peuvent éventuellement s'inscrire sans être rattachés à une Région, afin que WorldSkills France, les Régions et leurs partenaires recherchent une solution de participation.

2.1.3- Nombre de compétiteurs participant à la compétition régionale

La Région et ses partenaires déterminent le nombre maximum de participants à la compétition régionale par métier. Si le nombre d'inscrits est supérieur à ce nombre maximum, la Région prévoit des pré-sélections pour le(s) métier(s) concerné(s).

Ces pré-sélections peuvent prendre différentes formes, idéalement il s'agit un cas pratique. Elles peuvent être organisée par répartition géographique, par établissement, etc.

A noter que des compétitions communes entre les Régions sont possibles en cas d'un nombre trop faible d'inscriptions dans un métier

2.2. Conditions de participation

2.2.1- Engagements

Participer à l'aventure WorldSkills, nécessite un fort investissement personnel des compétiteurs. L'inscription à la compétition régionale implique pour les compétiteurs de :

- Obtenir l'accord des responsables légaux (pour les mineurs), de l'établissement de formation et/ou de l'employeur pour la participation au cycle de compétition WorldSkills, notamment en autorisant les absences liées à la préparation et aux épreuves ;
- Se présenter aux épreuves pour lesquelles ils sont convoqués au niveau régional (pré-sélections et/ou compétition régionales) ;
- Pour les qualifiés en Equipe Régionale des Métiers, suivre les préparations techniques, physiques et mentales organisées par WorldSkills France et la Région, et participer à la Compétition Nationale ;
- En cas de sélection dans une Equipe de France des Métiers, participer à toutes les préparations organisées par WorldSkills France en vue de la WorldSkills Compétition ou des EuroSkills.

Cet engagement est pris librement par les compétiteurs au moment de leur inscription et se matérialise par la signature électronique de leur feuille d'engagement sur la plateforme d'inscription nationale WorldSkills France. Par ailleurs, les compétiteurs s'engagent à informer dans les meilleurs délais la Région de tout changement concernant leur situation (statut, adresse, employeur, établissement..), et à mettre à jour ces informations dans leur dossier sur la plateforme d'inscription.

2.2.2- Droit à l'image et RGPD

Les événements WorldSkills ayant notamment pour but de faire la promotion des métiers et des filières de formation, les photos et vidéos font partie intégrante des moyens de communication.

Par conséquent, les compétiteurs qui s'inscrivent à la compétition WorldSkills acceptent la diffusion de photos et vidéos d'eux-mêmes prises à l'occasion de manifestations organisées dans le cadre des événements WorldSkills (épreuves de pré-sélections et de compétition régionales, cérémonies, stages de préparation technique, physique et mentale, participation à la compétition nationale, etc.). Dans le cas de mineurs, c'est l'autorisation parentale (pièce constitutive du dossier d'inscription) qui fait office de renonciation au droit à l'image.

Par ailleurs, WorldSkills France et la Région s'engagent à respecter la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, à savoir notamment le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

2.2.3- Participation - Retard - Absence

Si un compétiteur ne peut pas participer à l'épreuve, pour des raisons de santé, de déplacement professionnel ou tout simplement en cas d'abandon, il doit impérativement informer la Région dès que possible, notamment pour permettre à un autre candidat d'utiliser le poste de travail qui a été préparé.

L'absence aux pré-sélections ou à la compétition régionale, quelle qu'en soit la raison, compte comme un forfait. Il n'est pas prévu de session de rattrapage.

Les compétiteurs doivent impérativement se présenter sur l'espace de compétition à l'horaire indiqué dans leur convocation et ce, en tenue de travail adaptée à leur métier et munis de leurs équipements de protection individuelle (EPI). Les compétiteurs qui n'apporteront pas leurs EPI pourront être disqualifiés.

Les compétiteurs devront présenter leur convocation et se munir d'un passeport, d'une carte d'identité ou d'un titre de séjour en cours de validité, afin que leur identité et leur date de naissance soient vérifiées avant le début de l'épreuve. En cas de non-présentation de document justifiant son identité et son âge, le compétiteur encourt le risque d'être exclu de la compétition.

Les compétiteurs sont tenus d'être présents sur l'espace de compétition selon le planning fourni (démarrage, pause intermédiaire, repas, etc.). Cependant, en cas de malaise ou de blessure superficielle entraînant une absence courte, le jury fera preuve de souplesse en permettant au candidat de rattraper le temps manquant tant que cela reste acceptable avec les contraintes de clôture de l'épreuve et d'annonce des résultats.

2.2.4- Communication entre ou avec des compétiteurs

Les compétiteurs ne peuvent communiquer avec les autres compétiteurs, ni avec les jurés ou les éventuels visiteurs, durant les épreuves, sans la permission du Président de jury.

L'utilisation de téléphones cellulaires ou de tout autre équipement électronique permettant d'échanger des informations est strictement interdite (concernant tout autre équipement électronique, la réglementation varie selon les métiers : se référer aux Référentiels de Compétition).

2.2.5- Responsabilité et assurance

Les équipes métiers régionales en charge de l'organisation des épreuves doivent faire en sorte que les règles habituelles de santé et de sécurité soient conformes à la législation en vigueur.

Les compétiteurs doivent respecter les normes de sécurité imposées.

La Région décline toute responsabilité en cas d'accident (transports de personnes, accidents corporels pendant les épreuves...) et pour les éventuelles pertes ou casses de matériels personnels. Il importe aux compétiteurs de prendre les dispositions nécessaires à cet effet.

Néanmoins, dans le cas des évènements sur site unique, la présence d'un poste de secours sur site est organisée par la Région.

3. LES EPREUVES

3.1. Lancement

3.1.1- Briefing / planning

Avant le début de l'épreuve, le Président de jury donne aux compétiteurs le sujet final de l'épreuve et les instructions sur le système d'évaluation et de notation.

Un temps défini par le jury est alloué aux compétiteurs afin qu'ils puissent recevoir une information détaillée, relative à l'épreuve et à son évaluation, ainsi que sur le déroulement de la ou des journées de concours avec notamment :

- Une information détaillée sur le matériel auxiliaire et les aides pouvant et ne pouvant pas être utilisés ;
- Un horaire détaillé indiquant le temps imparti pour achever les différents modules des sujets d'épreuve et les temps de pause ;
- Un temps de questions sur le sujet permettant à tous les compétiteurs d'avoir les mêmes réponses.

3.1.2- Contrôle des caisses à outils

Pour chaque compétition, les caisses à outils sont contrôlées par le jury : tout outillage, tous matériaux ou gabarits non autorisés sont susceptibles d'être retirés.

Le compétiteur doit par conséquent être présent à chaque instant pendant la vérification de sa caisse à outils. Les compétiteurs peuvent utiliser leur outillage personnel dans la mesure où celui-ci n'est pas fourni par l'organisation et à condition qu'il soit validé par le jury.

3.1.3- Attribution et familiarisation avec les postes de travail

Dans un souci d'équité et sous la direction des jurés, les compétiteurs peuvent préparer leur poste de travail et se familiariser avec leurs outils, équipements, matériels, matériaux.

Il revient aux compétiteurs de vérifier avant le début de l'épreuve leur poste de travail et de s'assurer qu'ils disposent bien des équipements, des matériaux et matériels nécessaires à l'épreuve.

Les compétiteurs ont le droit de poser toutes questions relatives à l'utilisation des machines.

Les compétiteurs ne peuvent choisir leurs postes de travail et doivent respecter les places qui leur seront attribuées par tirage au sort.

3.2. Notation

3.2.1- Barèmes et systèmes de notation

Les épreuves sont évaluées sur la base des critères de notation définis dans les Référentiels de Compétition. Deux types de notation sont utilisés dans les compétitions WorldSkills :

- Les notations objectives (appelées « measurement » dans les documents internationaux et certains documents français) qui concernent les éléments factuels mesurables ;
- Les notations subjectives (appelées « judgement » dans les documents internationaux et certains documents français) qui concernent les éléments que le jury doit apprécier suivant une description précise de ce qui est attendu.

Dans cet esprit et avec l'objectif de faciliter les comparaisons des notes entre les lauréats des différentes Régions, la note totale finale devra être déterminée sur 100 points.

Les critères de notation spécifiés dans le sujet régional retenu ne peuvent être modifiés sans l'accord de l'ensemble du jury avant le démarrage des épreuves. Pour rappel, les préconisations, critères, et aspects ainsi que la pondération des points sont soumis par les équipes métier nationales conjointement avec la proposition de sujet régional.

Aucun barème ne peut être modifié une fois que les épreuves ont commencé.

3.2.2- Groupes de notation

Le Président de jury répartit les jurés en groupes de notation. Chaque groupe de notation doit évaluer les mêmes aspects pour l'ensemble des compétiteurs afin de garantir une notation uniforme.

Le jury est souverain dans sa décision.

Il utilise strictement le barème de notation défini. Seules les notes attribuées par le jury aux compétiteurs sont prises en compte pour établir le classement de la compétition régionale : tout autre jugement ou critère d'évaluation non défini initialement dans la grille de notation est strictement interdit.

Les évaluations ne peuvent être faites en présence des compétiteurs, sauf spécification contraire dans le Référentiel de Compétition du métier.

Aucune personne étrangère au jury ou à la surveillance n'est admise à pénétrer dans les sites d'épreuves ou salles de délibérations de jury sans autorisation formelle.

Les fiches de notation complètes pour chaque compétiteur doivent être signées par les jurés et remises à la Région (en version papier ou en version numérique scannée selon les modalités précisées par la Région).

3.2.3- Notation des compétiteurs ayant un lien avec un ou des jurés

En règle générale, les jurés ne peuvent attribuer de notation subjective (Cf. définition au § 3.2.1 *Barèmes et systèmes de notation*) aux compétiteurs avec qui ils sont en lien (employeur, établissement de formation).

Cependant, si tous les membres d'un jury sont d'accord, alors les jurés du métier concerné peuvent être autorisés à noter tous les compétiteurs. Cette décision devra être prise avant le démarrage des épreuves et sera indiquée sur le procès-verbal de la compétition.

3.2.4- Procès-verbal

À l'issue des épreuves des pré-sélections et de celles de la compétition régionale, le jury se réunira pour valider les notations des compétiteurs. Un procès-verbal reprenant les notes ainsi que les décisions prises par le jury au cours de la journée (par exemple lorsque le planning individuel ou collectif est adapté, quand des contraintes techniques nécessitent d'adapter le déroulé ou le contenu des épreuves...) sera établi et devra être signé par tous les jurés et le Président de jury.

Une fois signé, le procès-verbal doit être immédiatement adressé à la personne référente WorldSkills à la Région, dans les conditions précisées par la Région. Une fois le procès-verbal envoyé, le jury ne pourra plus modifier ni contester le classement établi collectivement par ses soins.

En cas d'exclusion d'un compétiteur, et/ou d'un membre du jury, les raisons justifiant cette exclusion doivent être clairement indiquées par écrit par le jury dans le procès-verbal, et fournies à la personne concernée si elle en fait expressément la demande.

4. RÉSULTATS

4.1. Classement

Les titres de médaillés d'or, d'argent et de bronze des sélections régionales sont décernés respectivement au premier, deuxième et troisième compétiteur ou équipe de compétiteurs dans chaque métier en compétition.

Pour avoir des compétiteurs ex-æquo, il est nécessaire que leur nombre de points soit exactement identique. En cas d'ex-æquo (et en fonction du nombre d'ex-æquo) la ou les médailles suivantes ne sont pas attribuées.

Pour valoriser l'excellence des compétiteurs ayant réalisé un très bon résultat sans pour autant être classés sur le podium, la Région peut décider de décerner des titres de médaillés d'excellence. Le cas échéant, les compétiteurs concernés devront avoir obtenu un nombre de points très proche du podium. Le jury validera cette disposition dans le procès-verbal de la compétition.

Tous les compétiteurs ayant participé aux pré-sélections ou à la compétition régionale se verront attribuer un certificat de participation. Ce certificat leur est adressé par la Région après les finales régionales.

4.2. Annonce des résultats

Suivant le dispositif choisi pour l'organisation de la compétition régionale (site unique, multisites, date unique ou multi-dates), la Région peut choisir entre deux options pour l'annonce des résultats des épreuves :

- **Lors d'une cérémonie de remise des médailles :**

Les résultats de la compétition régionale sont annoncés lors d'une cérémonie de remise des médailles et de révélation de l'Equipe régionale des métiers des 48èmes compétitions WorldSkills.

- **Lors de la tenue des épreuves :**

Après délibération du jury, le classement complet de chaque métier pourra être dévoilé à l'issue des épreuves. Cependant, le délai de recours n'étant pas échu ce résultat pourrait être amené à être modifié, ce dont les compétiteurs doivent être informés (Cf. 6. Litiges et recours).

5. ETHIQUE

Les compétiteurs sont en droit d'attendre à être traités de façon équitable et honnête pendant le concours d'une manière générale, et en particulier pour les points suivants :

- Chacun doit recevoir des instructions claires et univoques ;
- Aucun compétiteur ne peut faire l'objet d'une aide ou intervention particulière lui conférant un avantage par rapport aux autres ;
- Aucun compétiteur ou groupe de compétiteurs ne doit à aucun moment être avantagé notamment en recevant des informations sur le sujet d'épreuve que les autres compétiteurs ne recevraient pas en même temps ;
- Le système de notation ne doit avantager aucun compétiteur.

En cas de non-respect de ces règles, comme de l'ensemble de celles décrites dans ce document, ou si un compétiteur perturbe le déroulement d'une épreuve, ce dernier encourt le risque d'être exclu définitivement du concours et du site de compétition.

Cette mesure s'applique également à toute personne étrangère au concours qui tenterait de perturber le bon déroulement des épreuves ou qui essaierait d'entrer en contact avec les compétiteurs et jurés lors des épreuves.

Chacune des personnes intervenant dans l'organisation ou participant à la compétition WorldSkills est tenue :

- D'avoir un comportement exemplaire en matière d'éthique et de savoir-être ;
- De respecter les valeurs promues par WorldSkills France ;
- Et de maintenir une image irréprochable en tant qu'ambassadeur de son métier et de sa région.

6. LITIGES ET RECOURS

Compte tenu du déroulement des épreuves sur un temps limité, les compétiteurs WorldSkills acceptent le principe d'un règlement de litiges « au cours du jeu », c'est-à-dire que les compétitions continuent à se dérouler selon le planning initialement prévu (sauf si la sécurité des biens et des personnes est en jeu). Le jury fait de son mieux pour régler les litiges suivant les règles de WorldSkills en prenant en compte les faits connus et avérés au moment de la prise de décision.

Cependant, en cas de contestation sur le déroulement des épreuves, un recours doit être envoyé par écrit à la Région par le candidat dans un délai maximal de 3 jours ouvrés suivant la tenue des épreuves. Aucun recours ne sera pris en compte une fois le délai dépassé.

Seule la Région peut examiner tout recours déposé et statuer sur les suites à donner au recours. Les décisions qui sont prises par la Région suite à l'examen du recours sont sans appel et sont notifiées par courriel aux parties plaignantes, aux membres du jury ainsi qu'à WorldSkills France en copie.

ANNEXE

Liste des 68 métiers en compétition régionale & Nationale

3D Digital Game Art	Maintenance aéronautique
Administration des systèmes et des réseaux informatiques	Maintenance des matériels
Aide à la personne	Maintenance industrielle
Aménagement urbain & réseau de canalisations	Marbrerie Design
Art floral	Maroquinerie
Arts graphiques et prépresse	Mécatronique
Bijouterie-Joaillerie	Menuiserie
Boucherie	Métallerie
Boulangerie	Métiers de la propreté
Câblage des Réseaux Très Haut Débit	Miroiterie
CAO-Ingénierie mécanique	Mode et Création
Carrelage	Pâtisserie-Confiserie
Challenge entrepreneurial	Peinture automobile
Chaudronnerie	Peinture et Décoration
Charpente	Plâtrerie et Constructions sèches
Cloud Technologies	Plomberie et Chauffage
Coiffure	Production Industrielle en équipe
Construction Béton Armé	Réceptionniste d'hôtellerie
Construction digitale	Réfrigération technique
Contrôle industriel	Service en restaurant
Couverture métallique	Soins esthétiques
Cuisine	Soins infirmiers
Cyber sécurité	Solier
Ebénisterie	Solutions logicielles en entreprise
Electronique	Sommellerie
Fabrication additive	Soudage
Fraisage	Taille de pierre
Horticulture	Technologie automobile
Imprimerie	Technologie Motorcycle
Industrie 4.0	Technologie Véhicule Industriel
Installation électrique	Tôlerie-Carosserie
Intégration Robotique'	Tournage
Jardinier-Paysagiste	Visual Merchandising
Maçonnerie	Web Technologie

Pour le métier « Intégration robotique », FANUC, partenaire de WorldSkills France, organise et pilote le process de qualification des équipes concourant à la compétition nationale, via les « Olympiades Fanuc ». Les inscriptions à la compétition régionale pour ce métier doivent donc passer par FANUC.